

nir, mérite assurément d'attirer l'attention. Le R. P. Aubert a instruit par ses détails, charmé par ses réflexions judicieuses et spirituelles, et a fait passer rapidement une heure qui laissera à ses auditeurs un souvenir aussi utile qu'agréable.

Quels espaces immenses renferme cette Amérique du Nord, et quel avenir n'offre-t-elle pas au Canadien-français en particulier, s'il est fidèle aux desseins de Dieu et s'il n'oublie jamais que, comme ses ancêtres, *il est le fils aîné de l'Eglise!*

A propos des espérances de l'avenir, nous avons été témoins d'une fête charmante, où les enfants avaient la principale part. Jeudi dernier, le trône de Mgr. de Montréal était dressé dans l'Eglise Notre-Dame. Mgr. disait la Ste. Messe pour les enfants de toute la ville. Dans la nef, on voyait tous ceux qui suivent les écoles des Frères et des Sœurs, tandis que dans les jubés on apercevait, à côté de leurs mères ou même dans leurs bras, un grand nombre d'autres enfants beaucoup plus jeunes. Ce spectacle tout-à-fait nouveau et touchant était relevé, de temps en temps, par l'expression de la joie ou de l'admiration de ces derniers; plusieurs même savaient assez bien se faire entendre, de manière à promettre plus tard des orateurs distingués.

On ne pouvait mieux rappeler un des passages les plus touchants de l'Evangile et le : *Sinite parvulos venire ad me : Laissez venir à moi les petits enfants.* Aussi, quand le prédicateur, en commençant son sermon, a prononcé ces paroles, un sourire a effleuré bien des lèvres, car jamais il n'y en a eu de si bien et de si agréablement appropriées à la circonstance.

De leur côté, les jeunes auditeurs n'ont pas tout-à-fait discontinué leurs naïves réflexions, de manière que le sermon rappelait ces beaux morceaux des tragédies grecques, qui étaient accompagnés, coupés et soutenus par l'assistance du chœur.

Chers enfants, puissiez-vous répondre tous aux vœux de l'Eglise et aux saintes bénédictions que Monseigneur a, dans ce jour, prononcées sur vous!

Questions à l'ordre du Jour,

PAR MGR. DE SEGUR, PRELAT ROMAIN.

Suite et fin.

SOMMAIRE.—Le gouvernement du Pape est-il compatible avec le progrès des lumières?—Le Pape, qui avant tout est prêtre, peut-il apaiser la révolte par la force armée?—Ne peut-on pas être bon catholique et ne pas vouloir du pouvoir temporel du Pape?—Est-ce donc chose si terrible que l'excommunication?—L'excommunication n'est-elle pas une arme toute spirituelle?—est-il juste de s'en servir pour défendre un intérêt temporel?—On dit que ce sont les ultramontains et les fanatiques qui défendent le temporel du Pape, mais que les catholiques éclairés en désirent la suppression.—Les catholiques en défendant le temporel du Pape font-ils de la politique?

Le gouvernement du Pape est-il compatible avec le progrès des lumières?

Et pourquoi donc pas? N'est-ce pas l'Eglise qui, de l'aveu de tous, a civilisé le monde, formé nos sociétés modernes? Et le Pape, chef de l'Eglise, n'est-il pas mieux placé que tout autre gouvernant pour appliquer à ses peuples les bienfaits de la vraie civilisation?

Si par progrès des lumières on entend les développements de l'industrie, l'établissement des chemins de fer, des machines à vapeur, l'extension du commerce, etc., le gouvernement du Pape, loin d'être hostile à ces améliorations matérielles, les introduit dans les Etats Romains dans la mesure qu'il juge compatible avec ce qui constitue le vrai bonheur et la vraie prospérité des peuples. Mais si par progrès des lumières on entend les idées révolutionnaires, l'esprit d'insubordination, le mépris des autorités légitimes, la liberté de dire et d'écrire indifféremment le bien et le mal, le mensonge et la vérité, la foi et l'hérésie : oh! alors, je reconnais volontiers que le gouvernement du Pape est en retard du progrès. Mais ce progrès est une décadence qui se pare de noms pompeux et qui ne prépare aux peuples que des ruines et des malheurs.

L'immutabilité du dogme catholique ne gêne pas le vrai progrès; il ne fait que le régler; ce n'est point l'immutabilité de la borne qui arrête l'essor, mais le garde-fou qui prévient les écarts.

La première règle du gouvernement du Pape est l'observation de la loi de Dieu et le respect de son Eglise. A ce point de vue, c'est le premier gouvernement du monde, le plus éclairé et le plus sage.

Le Pape, qui avant tout est prêtre, peut-il apaiser la révolte par la force armée?

Le Pape est avant tout prêtre et Souverain-Pontife, c'est parfaitement vrai; mais il est en même temps roi et aussi réellement roi qu'il est pontife. Il unit donc sans les confondre tous les droits essentiels du pontificat et de tous les droits essentiels de la royauté. Comme ces droits sont tous des droits légitimes (sans quoi ce ne seraient plus des droits), il peut et il doit les exercer tous selon les nécessités de son double ministère.

Pourquoi donc Pie IX, roi d'une partie de l'Italie, ne pourrait-il pas exercer les droits légitimes de sa couronne et entre autres le droit de la défendre?—Parce qu'il est Pape! dit-on.—Raison de plus pour bien défendre cette couronne qui sauvegarde un intérêt plus élevé que toutes les autres. Qu'il ne fasse pas la guerre en personne, soit, il en aurait strictement le droit; mais, qu'il ne puisse envoyer contre les rebelles des officiers et des soldats, ce serait une prétention extravagante, et s'il ne remplissait ce devoir dans la mesure du possible, ce serait de sa part faiblesse et non charité. A ce compte il ne devrait pas non plus envoyer des gendarmes contre le commun des voleurs et des assassins. L'exercice de la justice contre les méchants, qu'est-ce en définitive sinon l'exercice de la charité envers les bons? C'est un devoir fondamental des rois et des pasteurs.

Mais le Pape ne doit-il pas éviter tout ce qui peut jeter de l'odieux sur son ministère spirituel?—Sans aucun doute, il faut éviter, autant que le permettent les choses d'ici-bas, ce qui peut jeter de l'odieux sur le ministère des âmes; mais il faut aussi prendre garde d'amoindrir ce divin ministère et de le déconsi-